



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LE POUGET  
N°2023-001**

**Objet :**

**Approbation du PV du CM du 1<sup>er</sup> décembre 2022**

Date de la convocation : 26/01/2023  
Nombre de conseillers en exercice : 18  
Nombre de présents : 16  
Nombre de votants : 18

Votes	
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

**L'an deux mille vingt-trois et le deux février à dix-huit heures quinze**, le Conseil Municipal de la commune de Le Pouget, dûment convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Thibaut BARRAL, Maire.

**Étaient présents :** ALVERGNE Brice, BARRAL Thibaut, BONIOL Karine, BONNET Cendrine, BOUBOUJAS Françoise, CLAVEL Inès, CUTANDA Josette, DESCAMPS Danièle, LAFON Alain, MANDON Éric, MARY Julien, PARRA Christophe, RENOUEAU Nathalie, OUILLE Laurent, REKKAB Claude, VALERO Fanny

**Étaient absents excusés :** CORIA Mathieu (donne pouvoir à MANDON Eric), REKKAB Claude (donne pouvoir à Thibaut BARRAL)

Monsieur le Maire présente le procès-verbal du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2022 et demande s'il y a des remarques. Monsieur le Maire propose de mettre au vote le procès-verbal.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**VALIDE** le procès-verbal.

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.*

Fait et délibéré, séance du 2 février 2023  
Le Maire

Thibaut BARRAL

